



**Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse
du Conseil municipal**
Monsieur Amar Madani
Président

Genève, le 26 septembre 2018

Objet
FV/PhB

PR-1310 – PB 2019 – Audition du DCSS le 20 septembre 2018

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

A la suite de l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 20 septembre dernier, je reviens vers vous pour vous communiquer les réponses aux questions posées en séance.

-oOo-

Question 1. Missions du Département, p. 138

La Commission a souhaité connaître s'il existe des données statistiques sur les personnes âgées quittant Genève pour s'établir à l'étranger.

Des données sont disponibles sur le site de l'OFS (Office Fédéral de la Statistique).

A partir de ces dernières, un retraitement permet de déterminer le résultat du Canton de Genève en 2017 (calcul des taux d'émigration par tranche d'âge) :

Taux d'émigration selon l'âge (habitants du canton de Genève - 2017)

64-69 ans	2.9%
70-74 ans	1.4%
75-79 ans	1.2%
80 ans et plus	0.7%

Source : OFS

Ce taux est le plus élevé à l'âge de 65 ans (4,3%).

Question 2. Priorités et perspectives du Département, p. 138

La Commission a souhaité connaître le coût administratif de distribution de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) sous forme de carte de paiement électronique.

Les coûts externes relatifs à la mise en place du projet représentent CHF 19'815.-- (avis de droit, développement informatique, graphisme).

A cela s'ajoute des frais récurrents annuels - à savoir la fabrication, l'envoi et l'utilisation des cartes ; ces frais sont variables et dépendent du nombre de cartes effectivement émises ainsi que de leur utilisation. Ce montant est estimé entre CHF 17'000.-- et CHF 19'000.--.

Ces coûts ne comprennent pas le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs impliqués dans le projet, principalement au Service social, à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) ou à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Ce projet a pu être réalisé grâce aux forces de travail de ces services, sans renforcement particulier.

-oOo-

Question 3. Service social - Gratuités, p. 153

La Commission questionne les raisons de la suppression de la gratuité accordée à Carrefour Rue - Point d'eau Vermont 21 - pour CHF 20'432.--. Elle relève que l'association devrait se voir mettre à disposition de nouveaux locaux en 2019.

Il s'agit d'une erreur d'imputation, sans incidence toutefois sur l'équilibre du projet de budget 2019.

Les travaux sont en cours dans la villa sise à Vermont 21 afin d'y aménager le nouveau Point d'eau. La fin des travaux est prévue pour juillet 2019 et le déménagement depuis le Point d'eau actuel est, quant à lui, prévu pour août 2019.

La valeur du nouveau Point d'eau n'est certes pas encore connue et la valeur locative sera calculée une fois les travaux terminés.

Dans l'intervalle, il eût été souhaitable de présenter la gratuité de CHF 20'432.-- dans le projet de budget 2019 du Service social. Les rubriques 39 (Imputations internes – charges) et 49 (imputations internes – revenus) eussent été augmentés d'autant.

-oOo-

Question 4. Service des écoles et institutions pour l'enfance - Gratuités, p. 155

La Commission demande à quoi correspond la gratuité accordée à la Fondation Ensemble - La Petite Arche pour CHF 77'772.--.

Il s'agit de la mise à disposition d'une aile de l'ancienne école du Vidollet sise à la rue du Vidollet 23-25-27.

Cet espace permet l'accueil des enfants à besoins spécialisés pendant la rénovation de l'école de la Fondation Ensemble (à la Jonction) qui se terminera fin juin 2019.

-oOo-

Question 5. Gratuités, p. 156

La Commission demande à quoi correspond la gratuité accordée au Centre Protestant de Vacances (CPV) pour CHF 3'410.--.

Il s'agit d'une nouvelle gratuité pour la mise à disposition de l'ancien logement de fonction de l'école sise à la rue des Vieux-Grenadiers 15.

Cet espace est mis à disposition du CPV pendant les vacances pour l'organisation de centres aérés.

-oOo-

J'espère que les informations produites répondront aux attentes de votre commission et je reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric Vallat
Directeur

Copies : Mme Esther Alder, Conseillère administrative
M. Serge Mimouni, Directeur adjoint du département
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité